



Centre mutualisateur des AED
BP 332 rue du Val d'Oise
78702 CONFLANS STE HONORINE CEDEX
☎ 01 39 19 88 26
📠 01 39 19 15 28

MODALITES DE REMBOURSEMENT TRANSPORT ASSISTANTS D'EDUCATION / AESH

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser les pièces suivantes :

- Demande de prise en charge des frais de transport dûment signée par l'intéressé(e) et le chef d'établissement (formulaire identique à celui fourni par le rectorat pour les agents)

ATTENTION ! la prise en charge par nos services ne concerne que le trajet domicile / travail.

Le chef d'établissement (employeur) atteste des zones domicile travail uniquement sur la demande de prise en charge.

L'assistant d'éducation prend les zones qu'il souhaite mais le remboursement ne concernera que les zones attestées par l'employeur.

- Justificatif d'achat original où figure le n° de la carte Navigo ou Imagine'r accompagné de la copie recto/verso de la carte Navigo ou Imagine'r → **A envoyer chaque mois**

ou attestation d'abonnement annuel le cas échéant

Remarque :

Les abonnements CST (contrat solidarité transport) qui bénéficient déjà d'une réduction ne sont pas pris en charge par nos services.

Les tickets individuels ne sont pas pris en charge en raison du caractère anonyme de ce titre de transport.

En l'absence de ces éléments, aucune prise en charge par nos services ne sera possible.